

Objet : contrats d'objectifs

Monsieur le Directeur académique des Services de l'Education nationale du Nord,

Vous nous invitez le 10 mai 2016 à vous rencontrer pour évoquer, ce qui fut un « Contrat d'objectifs et de moyens (COM ) », puis un « Projet d'accompagnement pédagogique », et enfin un « Dialogue de contractualisation ».

Nous vous rappelons que le CA a rejeté le précédent document le 20/06/2013 par 9 voix Contre 3 Pour (2 refus de vote, 4 abstentions). Nous avons préféré y substituer un travail sur le projet d'établissement sans « indicateur de performance » ; ce fut l'occasion pour nous d'échanges fructueux entre collègues. Les compte-rendus de ce travail ont été renvoyés par mail par les trois collègues rapporteurs le 10 juin et le 11 juin 2014. Nous regrettons qu'ils soient restés lettre morte.

Comme nous vous le disions en mars 2013, nous ne sommes pas des comptables ni des technocrates et nous préférons passer du temps auprès de nos élèves que faire des tableaux qui n'améliorent en rien notre travail.

En effet,

- nous avons appris récemment que les CSP entrées dans la base de données n'ont jamais été vérifiées au sein du lycée et pourtant le nombre de boursiers augmente régulièrement....
- nous avons une dotation en baisse ; et alors qu'il était déjà difficile de mettre en place des dispositifs pour faire réussir les élèves, cela sera encore plus difficile à la rentrée prochaine ; comment mettre en œuvre les 3 axes du projet d'établissement alors que nous sommes obligés par manque de moyens de pratiquer l'AP dans le meilleur des cas à 17 élèves (quand ce n'est pas en classe entière), que toutes nos classes de seconde sont à 35 élèves ainsi que beaucoup d'autres classes, que nous ne pouvons faire de groupes à effectifs réduits en LV3 etc. , que nous réclamons depuis des années la pérennisation d'un 4ème poste de CPE?
- Nous sommes irrités par le renvoi au local de difficultés qui procèdent selon nous de politiques générales : vous nous demandez de trouver des « actions » pour solutionner des problèmes engendrés par la réforme du lycée mais aussi par les différentes réformes du collège (du socle commun à la réforme en cours) ; d'ailleurs, le ministère a trouvé lui-même-sans consulter les personnels- des solutions pour masquer les effets de sa propre politique : gestion de flux, interdiction du doublement sans donner en amont les moyens d'aider à réussir les élèves, par exemple.

Nous ne souhaitons pas cautionner ces politiques ; nous ne sommes pas dupes d'un jeu culpabilisant qui laisserait croire aux collègues qu'ils sont en mesure de solutionner des problèmes généraux en remplissant des tableaux. Par ailleurs, en ces temps où tous sont surchargés de travail et où les économies budgétaires pilotent toutes les politiques, nous nous interrogeons sur le temps consacré à ces documents (rencontre avec les établissements, rédaction...) alors que d'autres problèmes ne sont pas traités.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur des Services académiques en notre dévouement au Service public de l'éducation nationale.